

6B Immeubles patrimoniaux classés



Lien URL vers la
[carte interactive](#)



La plus haute reconnaissance provinciale du patrimoine bâti est l'immeuble patrimonial classé. Les classements sont effectués par le ministre de la Culture et des Communications suite à un processus d'évaluation de l'intérêt patrimonial en trois étapes :

1. Identifier les valeurs patrimoniales du bien;
2. Qualifier les valeurs patrimoniales du bien;
3. Déterminer l'importance du bien à l'échelle du Québec.

Ces immeubles doivent satisfaire plusieurs conditions afin d'être reconnus, notamment de représenter un intérêt patrimonial à l'échelle de la province, ainsi que d'être révélateur de l'histoire, de la production architecturale et artistique ou des modes de vie propres au Québec. Ils sont reconnus par leur rareté et leur représentativité dans leur milieu d'insertion.

À Rimouski, ce sont trois bâtiments qui figurent sur la liste des immeubles patrimoniaux classés du Québec, soit la maison Lamontagne, la maison Joseph-Gauvreau et la cathédrale de Saint-Germain.

Maison Lamontagne

Adresse : 707, boulevard du Rivage
Datation : Vers 1744
Style : Esprit français
Valeur : Incontournable



Maison Lamontagne, 2023
Sandrine Gauthier, Ville de Rimouski

Maison Joseph-Gauvreau

Adresse : 1, rue de l'Évêché Ouest
Datation : 1906-1907
Style : Néo-Queen Anne
Valeur : Exceptionnelle



Maison Joseph-Gauvreau, 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski

Cathédrale de Saint-Germain

Adresse : 1, rue Saint-Germain Ouest
Datation : 1854-1859
Style : Néogothique
Valeur : Exceptionnelle



Cathédrale de Saint-Germain, 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski

6B.1 Maison Lamontagne

Maison Lamontagne

Classée par le ministre de la Culture et des Communications le 7 mars 1974, la maison Lamontagne comporte une aire de protection de 152 mètres (500 pieds) qui la protège des constructions ou autres travaux qui altéreraient ses valeurs patrimoniales. Le bâtiment présente un extérieur et un intérieur classé exceptionnel [ministère de la Culture et des Communications, 2023].



Localisation et périmètre de l'aire de protection
Ville de Rimouski



Maison Lamontagne, 707, boulevard du Rivage (Rimouski-Est)
Société rimouskoise du patrimoine

Valeurs patrimoniales associées

La maison Lamontagne présente un intérêt patrimonial pour sa valeur architecturale liée à sa technique de construction. La demeure est bâtie en deux étapes successives : elle se compose d'une charpente en colombages pierrotés (1744 ou 1745) ainsi que d'une charpente à poteaux sur sole (1819). Il s'agit de deux techniques répandues aux 17e et 18e siècles au Québec. La technique dite à colombages pierrotés consiste à disposer des poteaux aux angles d'un bâtiment puis à insérer des colombages peu distancés. Par la suite, un mélange d'argile et de Pierre, appelé hourdis, remplit les intervalles entre les pièces de bois verticales. Cette technique, employée en France depuis le Moyen Âge, est importée au pays par les colons français. Elle se révèle toutefois mal adaptée au climat québécois et est abandonnée progressivement, pour n'être plus en usage après la Conquête anglaise (1760). Il n'existe que très peu d'exemples connus de cette technique en Amérique, dont quelques-uns au Québec. Pour sa part, la technique dite à poteaux sur sole consiste à insérer des pièces de bois verticales appelées « poteaux » entre deux pièces de bois horizontales. La pièce de bois dans la partie inférieure du mur se nomme « sole » et celle dans la partie supérieure « sablière ». Il subsiste également très peu d'exemples de ce type de charpente, largement répandu au Québec au 18e siècle.

La maison Lamontagne présente aussi un intérêt patrimonial pour sa valeur historique liée à son ancienneté. La plupart des seigneuries de la région du Bas-Saint-Laurent sont concédées à la fin du 17e siècle, mais la colonisation progresse lentement au siècle suivant. La maison Lamontagne est l'un des plus anciens édifices connus de la région et évoque les débuts de l'occupation permanente du territoire. Les vestiges archéologiques, pour leur part, témoignent de l'occupation euroquébécoise aux 18e et 19e siècles.

Éléments caractéristiques de la maison Lamontagne

- La situation en retrait de la route sur un vaste terrain;
- L'extérieur exceptionnel puisque la demeure est l'un des plus anciens bâtiments connus de la région;
- Le témoignage de la persistance de l'utilisation de techniques de construction répandues aux 17e et 18e siècles;
- Le premier volume à charpente en colombages pierrotés;
- Le second volume à charpente de poteaux sur sole, son important fruit des murs, son plan rectangulaire, son élévation d'un étage et demi;
- Sa toiture à deux versants droits à larmiers peu saillants, avec sa couverture en bardeau de bois;
- Sa souche de cheminée centrale en Pierre crépie;
- Ses fenêtres à battants à petits carreaux;
- Ses lucarnes à pignons de petites dimensions;
- L'intérieur témoignant des aménagements courants en milieu rural aux 18e et 19e siècles;
- Les divisions intérieures, sa pièce servant de laiterie;
- Son plafond en planches bouvetées, son plancher en larges planches de pin;
- Les deux âtres de sa cheminée centrale, son caveau à légumes disposé sous le plancher, son puits;
- Les vestiges archéologiques de deux puits et d'un four.



Maison Lamontagne
Sandrine Gauthier, Ville de Rimouski



Lucarne
Sandrine Gauthier, Ville de Rimouski



Colombages pierrotés apparents
Sandrine Gauthier, Ville de Rimouski



Lien URL vers le formulaire de
[Demande d'autorisation](#)



Assujettissement

Autorisation de travaux pour les immeubles patrimoniaux classés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel

Tous les éléments suivants sont assujettis à une autorisation du ministre de la Culture et des Communications :

- L'altération, la restauration, la réparation ou la modification de quelque façon;
- La démolition en tout ou en partie;
- Le déplacement;
- L'utilisation comme adossement à une construction.

Cheminement particulier

Les immeubles situés dans une aire de protection d'un immeuble patrimonial classé sont assujettis à une autorisation de travaux par le ministre de la Culture et des Communications du Québec. Pour ce faire, les propriétaires de l'immeuble ou leur mandataire doivent remplir le formulaire de Demande d'autorisation fournie par le ministère.

Le formulaire doit être envoyé à l'adresse courriel suivante autorisationpatrimoine@mcc.gouv.qc.ca, accompagné des documents requis selon la nature des travaux ou actes projetés, décrits à l'annexe 1 de ce formulaire. Il peut s'agir de photographies, de plans d'implantation, de plans d'architecture, de dessins, de certificat de localisation, etc. Dans le cas où il s'agit d'un mandataire qui effectue la demande, celle-ci doit aussi être accompagnée d'une lettre ou d'un courriel qui autorise une autre personne ou un autre organisme à agir au nom du propriétaire de l'immeuble.

Précisions

Pour de plus amples informations et de précisions au sujet du processus d'autorisation des travaux pour des immeubles patrimoniaux classés, veuillez joindre la Direction régionale du Bas-Saint-Laurent du ministère de la Culture et des Communications.

Direction régionale du Bas-Saint-Laurent

337, rue Moreault, rez-de-chaussée, bureau 12

Rimouski (Québec) G5L 1P4

Téléphone : 418 727-3650

Télécopieur : 418 727-3824

Courriel : drbslgim@mcc.gouv.qc.ca

Assujettissement

Autorisation à l'égard des aires de protection en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel

Puisque les immeubles environnants sont situés tout ou en partie dans l'aire de protection, tous les éléments suivants sont assujettis à une autorisation du ministre de la Culture et des Communications :

- La division, la subdivision ou le morcellement d'un immeuble;
- L'édification ou l'érection d'un immeuble, quelle que soit sa fonction (incluant les bâtiments secondaires);
- Le déplacement d'un bâtiment existant;
- L'agrandissement d'un bâtiment existant, notamment par la surélévation en tout ou en partie d'un tel bâtiment, l'ajout d'un balcon ou d'une véranda;
- L'aménagement paysager d'un terrain (incluant la plantation d'arbres, les clôtures, etc.);
- Tous les travaux de fondation;
- Tous les travaux relatifs à l'installation d'une piscine creusée.



Maisons de la 9e Avenue (Rimouski-Est), 2019
Google Maps



Maisons de la rue des Mariniers, 2019
Google Maps

Procédure de dossier

Citoyen

- ① Demande de permis auprès du Service urbanisme, permis et inspection;
- ② Transmission des informations et des documents requis;
- ③ Ouverture du dossier par le technicien à la réception des permis;
- ④ Paiement de la demande d'urbanisme et/ou de la demande de permis;

Ville

- ⑤ Analyse normative du dossier par une inspectrice ou un inspecteur;
- ⑥ Analyse discrétionnaire du dossier par le conseiller en architecture;
- ⑦ Transmission du dossier au comité consultatif d'urbanisme et formulation de la recommandation;
- ⑧ Approbation ou refus du conseil municipal par résolution;
- ⑨ Délivrance du permis ou du certificat.

6B.2 Maison Joseph-Gauvreau

Maison Joseph-Gauvreau

Classée par le ministre de la Culture et des Communications le 10 mai 1985, la maison Joseph-Gauvreau est une habitation cossue, construite de 1906-1907. Elle comporte un plan carré avec tour d'angle cylindrique, de trois étages. Construite en brique d'argile, elle est coiffée d'une toiture à quatre versants. Cette maison est située dans un milieu urbain, au cœur de la ville de Rimouski, au coin de deux voies routières importantes, la rue de l'Évêché Ouest et l'avenue de la Cathédrale.



Localisation et périmètre
Ville de Rimouski



Maison Joseph-Gauvreau, 1, rue de l'Évêché Ouest
Société rimouskoise du patrimoine

Valeurs patrimoniales associées

La maison Joseph-Gauvreau présente un intérêt patrimonial pour sa valeur architecturale liée à son style architectural. Le bâtiment est un témoin rare, dans la région de Rimouski, de l'éclectisme victorien qui se manifeste au Québec au tournant du 20^e siècle. La maison emprunte ses qualités formelles au style néo-Queen Anne et son ornementation au classicisme afin d'exprimer la réussite professionnelle de ses occupants. L'édifice est dans un état de conservation satisfaisant, malgré les modifications importantes qui ont altéré son unité stylistique, dont la perte de sa grande galerie sur trois côtés.

La maison Joseph-Gauvreau présente aussi un intérêt patrimonial pour sa valeur historique découlant du statut de certains de ses propriétaires. En effet, la maison est construite en 1906-1907 pour le docteur Joseph Gauvreau (1870-1942), un des précurseurs de l'hygiène et de la médecine préventive au Québec (Institut Bruchési, Hôpital Laval, Goutte de lait), mais aussi homme de lettres et ardent nationaliste canadien-français. Elle demeure sa propriété jusqu'en 1918. Entre 1930 et 1947, la résidence appartient à Jules-André Brillant (1888-1973), le plus important financier-entrepreneur de la région du Bas-Saint-Laurent, fondateur de Québec-Téléphone et membre du Conseil législatif.

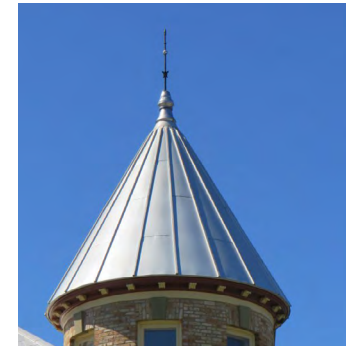
La maison Joseph-Gauvreau présente également un intérêt patrimonial pour sa valeur historique liée à la diversité des fonctions qui y sont associées. Entre 1907 et 1909, le docteur Gauvreau l'utilise comme résidence et cabinet médical. Il aménage au rez-de-chaussée la Pharmacie Les Bains, une clinique d'hydrothérapie dont la renommée s'étend à tout le Québec. De 1950 à 1984, la maison cumule les fonctions résidentielle et commerciale, alors que l'entreprise J. E. Mailloux, Ornaments d'église, loge au rez-de-chaussée et au sous-sol. Les pièces de l'étage et des combles sont louées à des pensionnaires.

Éléments caractéristiques de la maison Joseph-Gauvreau

- La situation en milieu urbain, dans le cœur institutionnel de la ville de Rimouski;
- Le volume caractérisé par le plan carré avec tour d'angle et l'élévation de trois étages;
- Les caractéristiques spécifiques au style néo-Queen Anne, notamment la toiture à quatre versants, dont trois couverts de tôle à la canadienne, et la tour cylindrique à toiture conique de l'angle nord-est;
- Les ornements décoratifs d'inspiration classique, dont le larmier décoré de modillons à volutes, la lucarne principale avec fenêtre palladienne, colonnes et ornements, surmontée d'un fronton circulaire, les autres lucarnes coiffées d'un toit cintré, la corniche avec petite console décorative et frise moulurée, les portes avec garnitures de type clé de voûte et pierre d'angle;
- Le revêtement des murs en brique d'argile écossaise;
- Les fenêtres à guillotine hautes et étroites surmontées de clés en saillie;
- Les deux cheminées;
- Les caractéristiques du décor intérieur dont les murs lambrissés en petites lattes de bois de l'étage des combles et la mouluration d'origine des chambranles et des plinthes.



Lucarne à fronton arrondi, pilastres et applique
Société rimouskoise du patrimoine



Toiture conique de la tourelle et mât
Société rimouskoise du patrimoine



Corniche à consoles
Société rimouskoise du patrimoine



Consoles, fronton arrondi et balcon
Société rimouskoise du patrimoine



Fenêtre à guillotine et clé de voûte en saillie
Société rimouskoise du patrimoine

Assujettissement

Loi sur le patrimoine culturel (P-9.002)

Puisque l'immeuble est aussi compris dans le Site patrimonial de l'Ensemble-Institutionnel-du-Centre-Ville-de-Rimouski, tous les éléments suivants sont assujettis à une recommandation du comité consultatif d'urbanisme et à une approbation du conseil municipal :

- L'altération, la restauration, la réparation, la modification de quelque façon de l'apparence extérieure;
- L'érection d'une nouvelle construction;
- La modification de l'aménagement et l'implantation d'un immeuble;
- L'excavation du sol intérieure;
- L'installation, la modification, le remplacement ou la démolition d'une enseigne ou un panneau-réclame;
- La division, la subdivision, le morcellement d'un terrain.

Procédure de dossier

Citoyen

- ① Demande de permis auprès du Service urbanisme, permis et inspection;
- ② Transmission des informations et des documents requis;
- ③ Ouverture du dossier par le technicien à la réception des permis;
- ④ Paiement de la demande d'urbanisme et/ou de la demande de permis;

Ville

- ⑤ Analyse normative du dossier par une inspectrice ou un inspecteur;
- ⑥ Analyse discrétionnaire du dossier par le conseiller en architecture;
- ⑦ Transmission du dossier au comité consultatif d'urbanisme et formulation de la recommandation;
- ⑧ Approbation ou refus du conseil municipal par résolution;
- ⑨ Délivrance du permis ou du certificat.



Maison Joseph-Gauvreau depuis la rue de l'Évêché Est et l'avenue de la Cathédrale
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



Lien URL vers le formulaire de
[Demande d'autorisation](#)



Assujettissement

Autorisation de travaux pour les immeubles patrimoniaux classés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel

Tous les éléments suivants sont assujettis à une autorisation du ministre de la Culture et des Communications :

- L'altération, la restauration, la réparation ou la modification de quelque façon;
- La démolition en tout ou en partie;
- Le déplacement;
- L'utilisation comme adossement à une construction.

Cheminement particulier

Les immeubles situés dans une aire de protection d'un immeuble patrimonial classé sont assujettis à une autorisation de travaux par le ministre de la Culture et des Communications du Québec. Pour ce faire, les propriétaires de l'immeuble ou leur mandataire doivent remplir le formulaire de Demande d'autorisation fournie par le ministère.

Le formulaire doit être envoyé à l'adresse courriel suivante autorisationpatrimoine@mcc.gouv.qc.ca, accompagné des documents requis selon la nature des travaux ou actes projetés, décrits à l'annexe 1 de ce formulaire. Il peut s'agir de photographies, de plans d'implantation, de plans d'architecture, de dessins, de certificat de localisation, etc. Dans le cas où il s'agit d'un mandataire qui effectue la demande, celle-ci doit aussi être accompagnée d'une lettre ou d'un courriel qui autorise une autre personne ou un autre organisme à agir au nom du propriétaire de l'immeuble.

Précisions

Pour de plus amples informations et de précisions au sujet du processus d'autorisation des travaux pour des immeubles patrimoniaux classés, veuillez joindre la Direction régionale du Bas-Saint-Laurent du ministère de la Culture et des Communications.

Direction régionale du Bas-Saint-Laurent

337, rue Moreault, rez-de-chaussée, bureau 12

Rimouski (Québec) G5L 1P4

Téléphone : 418 727-3650

Télécopieur : 418 727-3824

Courriel : drbslgim@mcc.gouv.qc.ca

6B.3 Cathédrale de Saint-Germain

Cathédrale de Saint-Germain

Classée par le ministre de la Culture et des Communications le 26 octobre 2023, la cathédrale de Saint-Germain de Rimouski présente un intérêt patrimonial pour ses valeurs historique, architecturale, artistique, paysagère et sociale. Construite entre 1854 et 1862, la cathédrale bénéficiera de plusieurs ajouts au cours de son histoire. Le bâtiment marque le centre de Rimouski, notamment par son volume, son orientation et son rôle de repère dans le paysage. Trois biens mobiliers sont aussi classés, un ciboire de 1857, un tabernacle de 1833 et un tableau représentant saint Germain d'Auxerre, réalisé vers 1740.



Localisation et périmètre
Ville de Rimouski



Cathédrale Saint-Germain, 1, rue Saint-Germain Ouest
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski

Valeurs patrimoniales associées

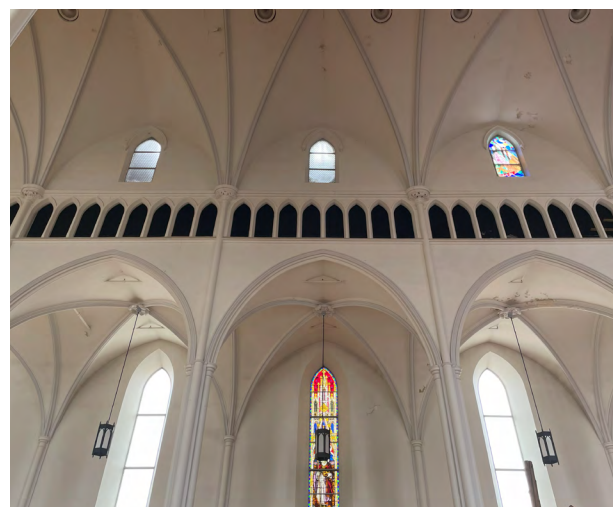
La cathédrale de Saint-Germain présente un intérêt patrimonial pour sa valeur historique. La paroisse Saint-Germain est créée en 1701 et son noyau est établi en bordure du fleuve, sur le domaine seigneurial. Le lieu de culte actuel, dont les travaux de construction s'amorcent en 1854, est le quatrième érigé sur le site. L'aménagement de cet imposant bâtiment est vraisemblablement réalisé dans l'espoir d'obtenir le siège d'un nouveau diocèse. Ce projet, concrétisé en 1867 avec la création du diocèse de Rimouski, s'inscrit dans une série d'initiatives ambitieuses ayant contribué à faire de Rimouski un pôle institutionnel incontournable pour tout l'est du Québec. L'élévation au rang d'archidiocèse, en 1946, souligne le rôle institutionnel prépondérant que joue Rimouski dans la région, et accentue l'importance symbolique de la cathédrale de Saint-Germain qui, en outre, est l'un des plus anciens bâtiments servant de cathédrale subsistant au Québec.

La cathédrale présente également un intérêt pour sa valeur architecturale. Le bâtiment est le résultat d'une série de chantiers pouvant être associés à plusieurs architectes de renom, dont Victor Bourgeau, David Ouellet, Jean-Baptiste Verret et Firmin Lepage. La cathédrale est représentative de l'évolution de l'architecture religieuse québécoise, notamment par l'emploi d'un plan rectangulaire simple et d'un style historique pour sa conception initiale, par le renforcement de l'éclectisme au tournant du 20e siècle et par ses agrandissements afin d'accueillir une population croissante. Quelques nouveautés pour l'époque marquent l'architecture de la cathédrale, dont la tour clocher centrale massive et en saillie, ainsi que le déambulatoire couvert par un toit distinct et plus bas que celui du sanctuaire proprement dit, dégageant une véritable claire-voie.

La cathédrale présente aussi un intérêt pour sa valeur artistique. Le lieu de culte comporte des vitraux associés à des artisans importants, soit la maison Perdriau et O'Shea, ainsi qu'à Olivier Ferland. Les thèmes iconographiques des vitraux participent à leur intérêt. Les verrières se déployant des côtés est et ouest de la nef, œuvres de Perdriau et O'Shea, sont liées au saint patron de la paroisse, saint Germain de Paris. Les neuf vitraux du chœur, réalisés par Ferland et de facture moderne, forment quant à eux, un ensemble représentant la Création et sont disposés de façon à créer une progression harmonieuse des couleurs.

La cathédrale présente en outre un intérêt pour sa valeur paysagère. Son clocher constitue un repère géographique largement reconnu, tant à l'échelle locale que régionale. La silhouette massive, mais surtout la hauteur de ce clocher, lui assure une grande visibilité. Il marque visuellement le centre-ville de Rimouski, en particulier l'emplacement du secteur institutionnel. La cathédrale se distingue aussi par l'orientation de sa façade avant, tournée vers le fleuve et donc, vers le nord, s'éloignant de la tradition d'aménager celle-ci vers l'ouest.

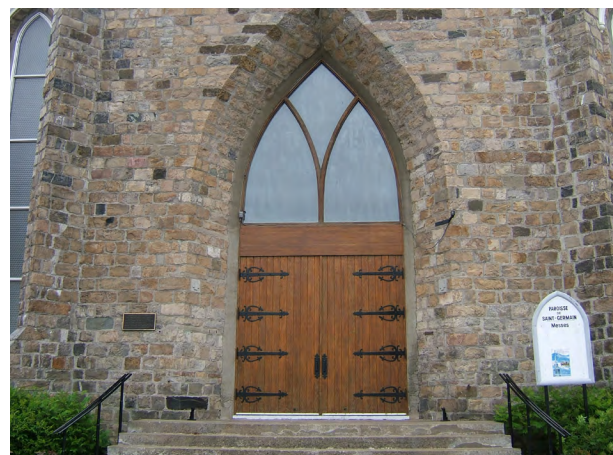
La cathédrale présente par ailleurs un intérêt pour sa valeur sociale. Dès les années 1960, la population rimouskoise se mobilise pour la préservation de la cathédrale et sa restauration. À la suite de la fermeture du lieu de culte en 2014, la communauté reconnaît une fois de plus la nécessité de conserver le bâtiment [ministère de la Culture et des Communications, 2013].



Voûte et arcs ogivaux de la cathédrale, 2022
Olivier Beaudin



Nef de la cathédrale, 2022
Olivier Beaudin



Portail d'entrée
Société rimouskoise du patrimoine



Côté est de la cathédrale
Société rimouskoise du patrimoine

Éléments caractéristiques de la cathédrale de Saint-Germain

- Son implantation en bordure de la rue Saint-Germain Ouest, face au fleuve Saint-Laurent, dans le noyau institutionnel de Rimouski;
- Son volume, dont le plan formé d'une nef rectangulaire et d'un chœur plus étroit terminé par une abside à pans coupés, ceinturée par un déambulatoire aux murs inscrits dans le prolongement de ceux de la nef, la toiture à deux versants de la nef et celui à pans coupés de l'abside, les pignons des murs latéraux évoquant des transepts ainsi que les porches latéraux coiffés d'une toiture à deux versants;
- Sa façade principale, dont la tour clocher centrale de plan carré, demi hors-œuvre et supportant un clocher à deux niveaux surmonté d'une flèche couronnée d'une croix, le portail principal composé d'une porte à double vantail en bois et d'un tympan vitré à arc brisé, les deux portails latéraux de la tour, la fenêtre à arc brisé et l'oculus;
- Ses matériaux, dont la Pierre de différentes couleurs et la tôle du toit et des clochers;
- Ses ouvertures, dont les lancettes, les fenêtres à arc brisé, les oculus, ainsi que les portes en bois à tympan vitré et leur quincaillerie décorative en fer forgé;
- Son ornementation, dont les pinacles, les contreforts et les archivoltes en fonte surmontant les fenêtres;
- Son clocheton coiffant le toit de l'abside, de plan carré, surmonté d'une flèche et d'une croix et encadré de pinacles;
- Ses vitraux, dont les verrières est et ouest illustrant des scènes de la vie de saint Germain de Paris, celle de la fenêtre centrale de la façade représentant des anges et des fleurs de lys, ainsi que les neuf vitraux des fenêtres hautes du chœur montrant des scènes de la Création;
- Sa sacristie greffée au chevet, dont son volume rectangulaire d'un étage coiffé d'une toiture à demi-croupe, ses lancettes, son oculus et ses portes en bois à tympan vitré;
- Son étroit terrain plat, gazonné et planté d'arbres et d'arbustes à l'arrière;
- La rue des Marguilliers bordant le bâtiment à l'ouest.



Tour et clocher de la cathédrale
Société rimouskoise du patrimoine

Assujettissement

Loi sur le patrimoine culturel (P-9.002)

Puisque l'immeuble est aussi compris dans le Site patrimonial de l'Ensemble-Institutionnel-du-Centre-Ville-de-Rimouski, tous les éléments suivants sont assujettis à une recommandation du comité consultatif d'urbanisme et à une approbation du conseil municipal :

- L'altération, la restauration, la réparation, la modification de quelque façon de l'apparence extérieure;
- L'érection d'une nouvelle construction;
- La modification de l'aménagement et l'implantation d'un immeuble;
- L'excavation du sol intérieure;
- L'installation, la modification, le remplacement ou la démolition d'une enseigne ou un panneau-réclame;
- La division, la subdivision, le morcellement d'un terrain.

Procédure de dossier

Citoyen

- ① Demande de permis auprès du Service urbanisme, permis et inspection;
- ② Transmission des informations et des documents requis;
- ③ Ouverture du dossier par le technicien à la réception des permis;
- ④ Paiement de la demande d'urbanisme et/ou de la demande de permis;

Ville

- ⑤ Analyse normative du dossier par une inspectrice ou un inspecteur;
- ⑥ Analyse discrétionnaire du dossier par le conseiller en architecture;
- ⑦ Transmission du dossier au comité consultatif d'urbanisme et formulation de la recommandation;
- ⑧ Approbation ou refus du conseil municipal par résolution;
- ⑨ Délivrance du permis ou du certificat.



Second clocher de la cathédrale réalisé en 1891, 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



Lien URL vers le formulaire de
[Demande d'autorisation](#)



Assujettissement

Autorisation de travaux pour les immeubles patrimoniaux classés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel

Tous les éléments suivants sont assujettis à une autorisation du ministre de la Culture et des Communications :

- L'altération, la restauration, la réparation ou la modification de quelque façon;
- La démolition en tout ou en partie;
- Le déplacement;
- L'utilisation comme adossement à une construction.

Cheminement particulier

Les immeubles situés dans une aire de protection d'un immeuble patrimonial classé sont assujettis à une autorisation de travaux par le ministre de la Culture et des Communications du Québec. Pour ce faire, les propriétaires de l'immeuble ou leur mandataire doivent remplir le formulaire de Demande d'autorisation fournie par le ministère.

Le formulaire doit être envoyé à l'adresse courriel suivante autorisationpatrimoine@mcc.gouv.qc.ca, accompagné des documents requis selon la nature des travaux ou actes projetés, décrits à l'annexe 1 de ce formulaire. Il peut s'agir de photographies, de plans d'implantation, de plans d'architecture, de dessins, de certificat de localisation, etc. Dans le cas où il s'agit d'un mandataire qui effectue la demande, celle-ci doit aussi être accompagnée d'une lettre ou d'un courriel qui autorise une autre personne ou un autre organisme à agir au nom du propriétaire de l'immeuble.

Précisions

Pour de plus amples informations et de précisions au sujet du processus d'autorisation des travaux pour des immeubles patrimoniaux classés, veuillez joindre la Direction régionale du Bas-Saint-Laurent du ministère de la Culture et des Communications.

Direction régionale du Bas-Saint-Laurent

337, rue Moreault, rez-de-chaussée, bureau 12

Rimouski (Québec) G5L 1P4

Téléphone : 418 727-3650

Télécopieur : 418 727-3824

Courriel : drbslgim@mcc.gouv.qc.ca